

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Depuis 1996, l'évènement national né à Besançon réunit chaque année les IUT Information-Communication de France autour d'un projet : réaliser une campagne de communication et de publicité pour un annonceur réel. Toujours abordé avec enthousiasme, ce défi a suscité l'engouement de bien des entreprises. Souvenez-vous : AGF assurances, AKTEKO, Mesley Jensen, Décathlon, La Vache Qui Rit, Charal, Fiat, Sopalin ou encore Jeep l'an passé.

Les étudiants participants et tous ceux qui ont soutenu cette aventure humaine ont pu révéler leur créativité auprès de divers professionnels. À l'image d'une équipe travaillant en agence ou au service communication d'une entreprise, l'esprit de groupe demeurera prépondérant.

L'objectif a toujours été, et restera, d'éveiller les stratèges qui sommeillent en chacun de nous.

Dès lors, toutes les règles qu'imposent l'annonceur devront être respectées à la lettre (objectifs, besoins, budget, etc.). Chaque équipe se verra attribuer une note à la hauteur de sa prestation.

Comme chaque année, toutes les équipes se soumettront naturellement aux directives répertoriées dans le règlement qui suit.

En attendant de vous retrouver pour cette grande fête de la Pub et de la Com, nous vous souhaitons une excitante préparation.

Bonne chance à tous!

RÈGLEMENT DU CHALLENGE

Le Challenge Pub/Com met en compétition des équipes d'étudiants en seconde année du DUT Information-Communication option Publicité et option Communication des organisations.

Cette année, 14 équipes venant de toute la France concourront à Bordeaux pour se mesurer les unes aux autres devant des professionnels. Parmi ces équipes figurent Besançon, Paris, Tours, Caen, Lannion/Rennes, Le Havre, Nancy, Nice, Rodez/Millau, Strasbourg, Montreuil, Toulouse et Bordeaux.

DÉVOILEMENT DU BRIEF ET SÉLECTION INTERNE

Le principe est simple. Un annonceur propose aux équipes de relever un défi visant à établir des recommandations stratégiques et une nouvelle campagne de communication. Le brief est envoyé par mail aux représentants de chaque IUT le vendredi 10 mars à 14h00.

De l'annonce du brief à la fin du Challenge, il est défendu aux étudiants d'entrer en contact avec l'annonceur. L'équipe de l'étudiant enfreignant cette règle sera immédiatement disqualifiée.

Si le brief soulève des questions de la part de certaines équipes en lice, celles-ci peuvent les transmettre par mail à l'annonceur, uniquement par l'intermédiaire de l'IUT Bordeaux Montaigne (adressé à blemoine@u-bordeaux-montaigne.fr). Les réponses seront retransmises à tous les IUT en compétition. Néanmoins, les questions devront être formulées, soit de manière fermée en proposant une alternative, soit sous forme d'hypothèses, de telle sorte que l'annonceur puisse y répondre le plus brièvement possible, idéalement par oui ou par non. Ni les organisateurs, ni l'annonceur ne garantissent le délai de réponse aux questions.

Chaque équipe doit être composée de cinq à sept membres maximum.

Les étudiants disposent d'une semaine pour répondre au brief afin de déterminer en interne l'équipe finaliste qui représentera son établissement à Bordeaux le 24 mars 2017. Il revient à chaque département d'IUT de sélectionner son équipe finaliste, afin de respecter le principe d'équité pour chaque équipe en lice. Le nom de l'équipe finaliste retenue ainsi que les prénom et nom de chacun de ses membres devront être communiqués par email le 17 mars 2017 à Béatrice Lemoine.

REMISE DES DOSSIERS DES EQUIPES FINALISTES

Chaque équipe sélectionnée pour la finale doit faire parvenir son dossier au plus tard le mardi 21 mars 2017 à 18 heures par mail à blemoine@u-bordeaux-montaigne.fr avec accusé de réception. Ce mail doit contenir un dossier comportant au maximum deux fichiers au format PDF. Les fichiers doivent être correctement nommés : ville participante et mention Challenge 2017. Les fichiers ne doivent pas dépasser 20 Mo au total. Vous pouvez recourir aux services gratuits de transfert de fichiers par internet comme Dropbox ou Wetransfer si vous rencontrez des difficultés à envoyer vos fichiers par mail.

Le dossier doit comprendre la stratégie et la création. Il doit impérativement être écrit en français et comporter au maximum 15 pages de texte hors maquettes.

PRESENTATIONS ORALES

Lors de la rencontre inter-IUT le vendredi 24 mars 2017, chaque équipe sera invitée à présenter ses travaux auprès d'un jury composé de l'annonceur, d'experts et de professionnels de la communication. Les équipes effectueront leur présentation sur le plateau de télévision de l'IUT avec à leur disposition un vidéoprojecteur ainsi qu'une connexion internet. Chaque équipe arrivera avec sa présentation et son ordinateur pour l'oral. Si besoin, un ordinateur pourra être prêté par l'IUT. Assurez-vous de venir avec une copie de secours de votre présentation sur clé USB. L'ordre de passage sera déterminé en début de journée par tirage au sort.

Les groupes disposent de 15 minutes auxquelles viendront s'ajouter 10 minutes d'entretien avec le jury. Les questions du jury ont pour but de revenir sur un point de la présentation afin que les étudiants apportent des précisions ou complètent leur réponse.

EVALUATION DES DOSSIERS ET DES PRÉSENTATIONS ORALES

Les dossiers envoyés par les équipes finalistes seront remis par l'organisatrice Béatrice Lemoine aux membres du jury, le mardi 21 mars 2017 à 18h, par voie électronique.

À la réception des dossiers des équipes finalistes, chaque membre du jury établira son évaluation personnelle de l'écrit. L'appréciation suit les critères d'une grille d'évaluation dont la pertinence de la réflexion, la cohérence de la démarche, la clarté de la présentation et les chaque établissement en lice peut assister à la délibération du jury, sans toutefois y participer.

DELIBERATION DU JURY

Pour faire suite aux présentations orales, le jury se retire afin de délibérer. Durant la délibération, le représentant d'un établissement ne peut prendre la parole que sur demande formelle du jury.

Pour chaque équipe, le secrétaire du jury enregistre la note attribuée et les appréciations formulées par chaque membre du jury. Sur base de ces notes, le secrétaire se charge ensuite d'établir un premier classement général des équipes finalistes. Puis, le jury délibère à nouveau en fonction de ce premier classement.

Seul le jury désigne l'équipe gagnante. S'il y a égalité au premier rang, un vote départage les ex æquo.

Trois prix sont en jeu:

▶ 1^{er} Prix : Grand Prix du Challenge de la Pub/Com

Il récompense l'équipe gagnante pour la cohérence de sa campagne: analyse, objectif, stratégie, tactiques, concept créatif, exécution, média-planning, budget.

▶ 2^{ème} Prix : Prix Spécial du jury

Une seconde équipe se voit récompensée pour au moins une caractéristique particulièrement réussie de sa campagne (une tactique audacieuse, un concept singulier, une créativité média hors pair, etc.)

▶ 3^{ème} Prix : Prix du Meilleur Espoir

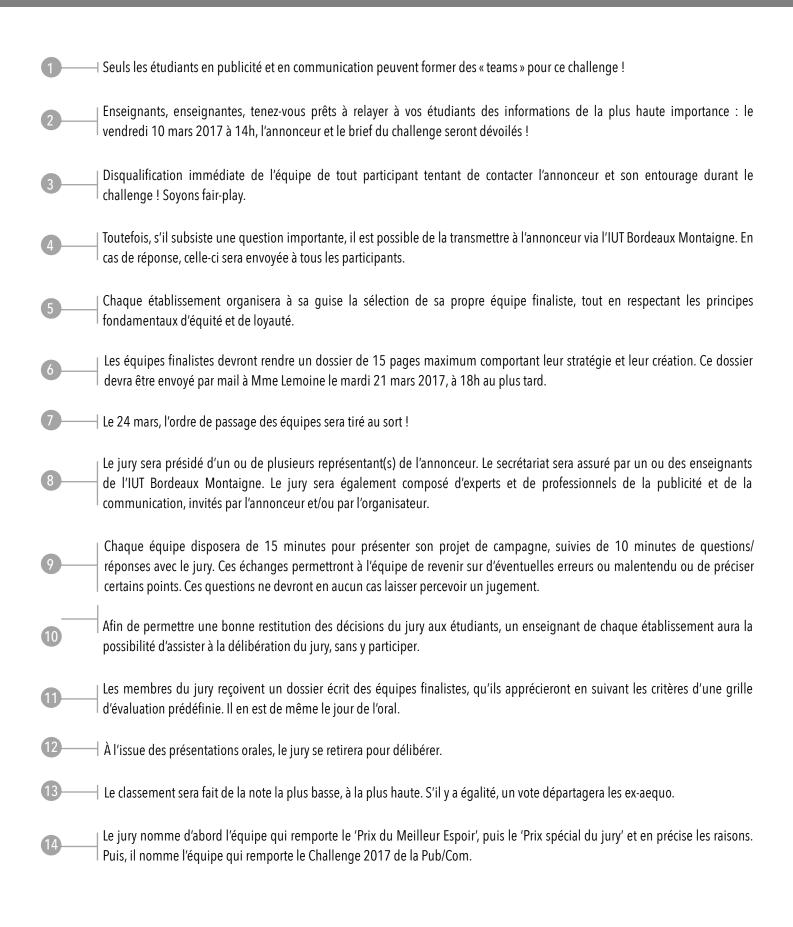
Il récompense l'équipe la plus prometteuse et qui sera sans doute des Grands de demain.

DROIT À L'IMAGE ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (a.9 Code civil)

La loi relative au droit à l'image et à la protection de la vie privée contraint chaque participant au Challenge de la Pub/ Com et chaque accompagnant :

- à donner son accord à l'IUT organisateur du Challenge pour l'exploitation, la conservation et la diffusion publique de son image, sans contrepartie financière
- en complétant le formulaire joint en annexe et en le remettant aux membres organisateurs du Challenge le jour de la finale

LE CHALLENGE EN BREF





Demande d'autorisation

Autorisation de reproduction et de présentation de photographies (Personnes photographiées et filmées)

Je, soussigné(e) Demeurant : Code postal : Ville :
Autorise l'IUT Bordeaux Montaigne, éditeur dont le Siège est situé 1 rue Jacques Ellul, 33 000 BORDEAUX à me filmer et à utiliser mon image.
En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit du nom, j'autorise l'éditeur à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies ou films pris dans le cadre de la présente.
Les photographies ou films pourront être exploitées et utilisées directement par l'éditeur pour une mise en ligne sur le site de l'IUT Bordeaux Montaigne
sous forme de photographies ou de films.
Les bénéficiaires de l'autorisation s'interdisent expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objets de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.
Ils s'efforceront, dans la mesure du possible, de tenir à votre disposition un justificatif à chaque parution des photographies ou de film sur simple demande. Ils encouragent leurs partenaires à faire de même et mettront en oeuvre tous les moyens nécessaires à cet objectif.
En conséquence de quoi, je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.
Election de domicile est faite pour chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents de Paris, statuant en droit français.
Fait à Bordeaux, le